

La loi PACTE, qu'est-ce que c'est ?

Le Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises (PACTE) a une double ambition :

1 Lever les obstacles qui freinent la croissance des PME



2 Associer davantage les salariés à la vie et aux résultats de l'entreprise



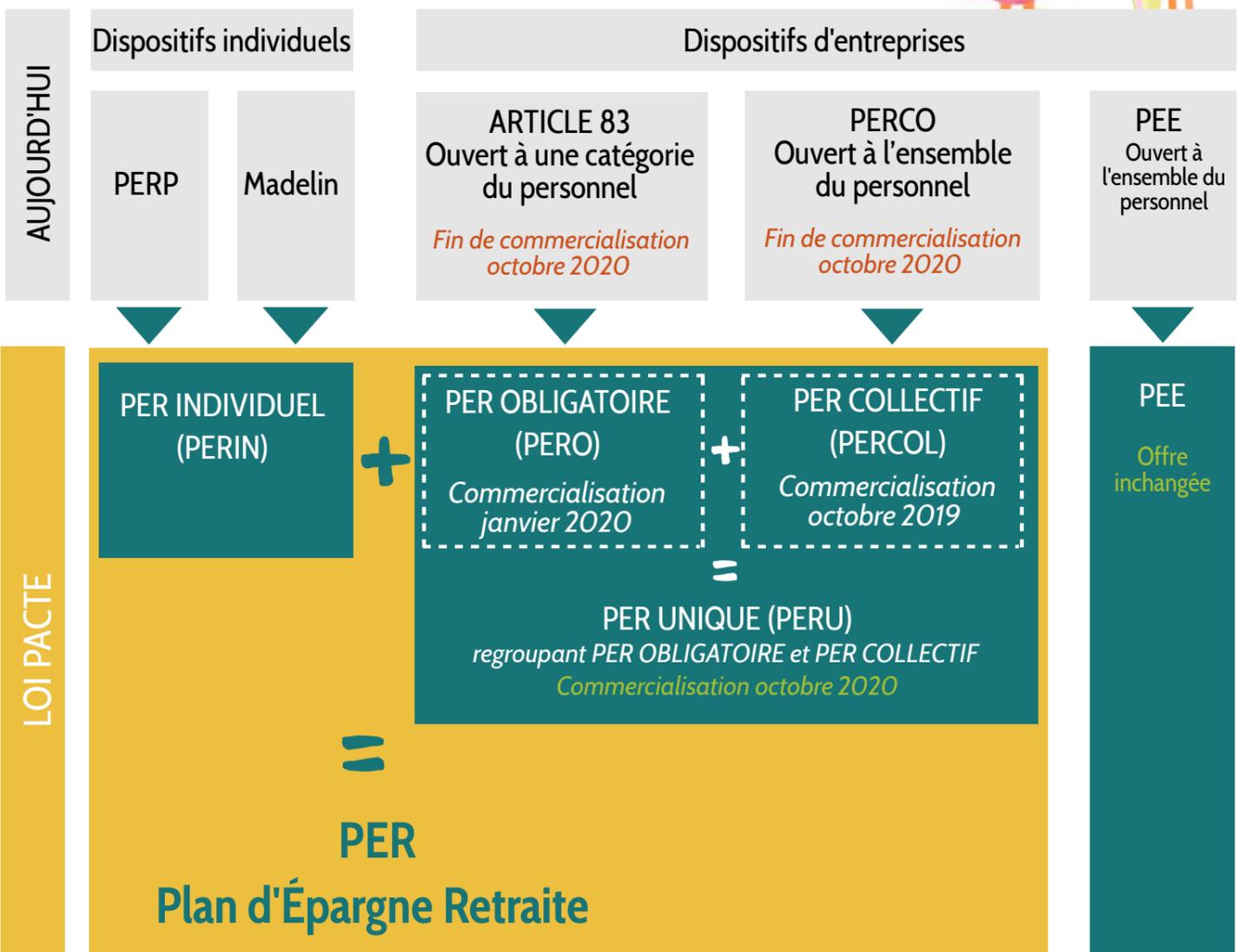
La principale mesure sur l'épargne salariale : Suppression du forfait social

	AVANT	AUJOURD'HUI
INTÉRESSEMENT Prime versée en fonction de l'atteinte des objectifs fixés par l'entreprise	Taxe de 20 %	0 % Jusqu'à 249 salariés
PARTICIPATION Partage du profit	Taxe de 20 %	0 % Jusqu'à 49 salariés
ABONDEMENT Coup de pouce financier de l'entreprise	Taxe de 20 %	0 % Jusqu'à 49 salariés

La principale mesure sur l'épargne retraite : Création du PER

Création d'une enveloppe unique d'épargne retraite, le PER (Plan d'Épargne Retraite)

permettant à terme, de regrouper tous les produits retraite et de permettre le transfert de l'épargne d'une catégorie à une autre.



Les dates clés



[Pour aller plus loin, lisez notre article sur les principales mesures de la loi.](#)

